PREDESS

Plan régional de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne

Bourgogne
Conseil régional

SOMMAIRE

Présentation générale **4**

L'ESS, une économie différente, en pleine croissance, porteuse d'emplois, de richesse et de lien social 5
L'économie sociale et solidaire : une ambition régionale placée au cœur du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) 7
Le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PREDESS) : une formulation nécessaire 8

Fiches Objectifs **10**

Axe 1 : Dynamiser et soutenir l'entrepreneuriat 11
Fiche 1.1. Donner à chacun la possibilité d'entreprendre 12
Fiche 1.2 Aider les publics les plus en difficulté à intégrer l'emploi 14
Fiche 1.3. Créer ou reprendre des entreprises et activités de l'économie sociale et solidaire 16

Axe 2 : Faciliter la structuration du secteur 18
Fiche 2.1. Les Ateliers Régionaux pour le Développement de l'ESS (ARDESS) 19
Fiches 2.2. Le maillage d'un grand réseau de partenaire 20

Axe 3 : Aider à la pérennisation et à l'ancrage territorial 21
Fiche 3.1. Un soutien aux relais locaux des structures de l'ESS 22
Fiche 3.2. Un soutien à l'expérimentation et aux projets innovants dans les territoires 24
Fiche 3.3. Un soutien à la formation et la professionnalisation des salariés et des bénévoles 25

Axe 4 : Faire connaître l'ESS en Bourgogne 26
Fiche 4.1. Des outils de connaissance, de mesure et d'évaluation de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne 27
Fiche 4.2. Le concours bourguignon de l'économie sociale et solidaire 28
Fiche 4.3. L'organisation d'un évènement phare de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne 29
Fiche 4.4. Un soutien aux publications et évènements liés à l'économie sociale et solidaire 30

Présentation générale

Le PREDESS, un outil de développement au service de l'économie sociale et solidaire.

Bourgogne
Conseil régional

L'ESS, une économie différente, en pleine croissance, porteuse d'emplois, de richesse et de lien social

L'ESS, qu'est-ce que c'est ?

L'économie sociale et solidaire est le terme générique qui désigne les groupements de personnes, et non de capitaux, jouant un rôle économique. Il s'agit pour l'essentiel des coopératives, des mutuelles (d'assurance de prévoyance, de santé, de banque), des associations gestionnaires.

La crise économique actualise tout particulièrement les valeurs que partagent ces entreprises :

- L'épanouissement de la personne humaine (et le respect de l'environnement)
- Les profits ne sont pas partagés individuellement mais intégralement réinvestis dans l'activité
- La liberté d'adhésion
- La solidarité
- La démocratie fondée sur le principe « une personne une voix »

L'économie sociale et solidaire est parfois confondue avec l'économie du secteur social. Cette approche réduit le champ d'intervention de l'ESS à l'insertion, et la cantonne à une activité de réparation des dégâts humains et environnementaux produits par le système en place.

En réalité, l'ESS est un modèle économique alternatif. Ses priorités sont le respect de la personne humaine avant tout, la satisfaction de son bien-être et le respect de l'environnement. L'ESS essaie de promouvoir un système économique nouveau fondé sur une production et une consommation citoyenne de biens et de services. Dans ce système la monnaie n'est pas désirée pour elle-même mais est ramenée à un moyen commode d'échange.

L'ESS en Bourgogne, une économie puissante… et méconnue

L'économie sociale et solidaire bourguignonne est particulièrement forte et pérenne. Notamment, la part des mutuelles et des coopératives y est très importante, et les départements de Côte d'or et de Saône et Loire sont respectivement 2nd et 12ème départements français en termes de proportion des emplois mutualistes dans l'économie sociale et solidaire.

Ainsi l'ESS en Bourgogne ce sont[1] :

[1] L'économie sociale et solidaire en bourgogne, Recherche et solidarité, 2007.

- **5 551 établissements employeurs soit environ 8 % des établissements bourguignons qui se répartissent ainsi : 80,1 % d'associations, 14,4 % de coopératives, 5,2 % de mutuelles et 0,2 % de fondations.**

- **57 560 emplois, soit 12,3 % de l'emploi total bourguignon (contre 11,8 % au niveau national).**

- **1, 12 milliard d'euros de masse salariale, soit une source de richesse économique non négligeable.**

- **Un ancrage territorial des structures important, c'est-à-dire l'assurance de leur non délocalisation.**

Notons que le dynamisme des structures de cette économie est important : entre 2000 et 2007, **la croissance du nombre de créations d'emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire est de 17 % (16,6 % en France)** alors qu'elle n'est que de 4,5 % (6 % en France) dans l'économie traditionnelle. On voit donc qu'en Bourgogne comme ailleurs, l'ESS constitue **une manière solide et pérenne d'entreprendre autrement**.

L'ESS, une priorité pour le Conseil régional.

Enfin, parce qu'elle place l'homme au centre du processus économique, parce qu'elle refuse de jouer le jeu de la spéculation à outrance des places boursières, parce qu'elle répond aux exigences éthiques des citoyens, l'économie sociale et solidaire constitue naturellement un rouage essentiel de la politique du Conseil régional. En retour, son action permet à chacun de se rendre compte du fait qu'en ces temps de crise, l'économie sociale et solidaire **constitue une alternative solide au capitalisme financier.**

C'est pour ces raisons que, dès 2004, les élus régionaux se sont fédérés autour de cette nouvelle ambition politique. A travers le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), ils ont fixé les grandes orientations politiques de la région Bourgogne, et ont placé la structuration de l'économie sociale et solidaire au cœur de leur volonté d'appui aux entreprises.

Mais les élus ne se sont pas arrêtés aux mots : crée en 2005, la Vice présidence du Conseil régional en charge de l'économie sociale et solidaire a déjà su impulser avec l'aide de ses partenaires un nouveau souffle à ce secteur en Bourgogne.
Pour ce faire, elle a mis en place **des dispositifs novateurs** qui ont d'ores et déjà permis de **concrétiser les objectifs du SRDE sur le terrain**.

L'économie sociale et solidaire : une ambition régionale placée au cœur du Schéma régional de développement économique

En juin 2005, en faisant de l'ESS un axe prioritaire de son Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), la Région souhaite faire de la Bourgogne un lieu de dynamisme social et solidaire. Pour ce faire, il faut travailler à **dynamiser, structurer, pérenniser et faire connaître** le secteur et les structures de l'ESS.

C'est pourquoi dès lors, le Conseil régional s'engage à travers 4 objectifs opérationnels structurants son action en faveur de l'ESS :

- Créer ou renforcer des outils adaptés aux besoins du secteur de l'ESS.
- Soutenir, au sein de l'ESS, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).
- Renforcer le potentiel de l'ESS au niveau du développement local.
- Assurer la promotion de l'ESS en Bourgogne.

La Région a su décliner ces grands objectifs en mettant en place une politique volontariste, permettant ainsi :

1. **d'assurer le pilotage politique :** La nomination d'un Vice-président chargé de l'Economie Sociale, Solidarité et Insertion qui porte, impulse et dynamise cette politique.

2. **de renforcer l'efficacité stratégique :** La création d'un service au sein de la direction de l'économie du Conseil régional qui coordonne et accompagne l'ensemble des perspectives et actions liées à l'ESS.

3. **de solidifier l'action :** La dotation d'une ligne budgétaire spécifique, conséquente et en constante augmentation (+262 % depuis 2004) qui répond aux projets et besoins émanant de l'ESS.

4. **parce que l'ESS est avant tout une affaire de démocratie :** Le lancement d'une démarche participative avec les Ateliers Régionaux pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne (ARDESS), qui réunissent chaque année plus de 100 acteurs de l'ESS qui mettent leur énergie en commun afin de faire avancer l'ESS sur des thèmes spécifiques.

C'est dans cette logique que le Conseil régional continue de travailler. Le PREDESS (Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire) décline les objectifs du SRDE (Schéma Régional de Développement Economique). Constitué en vivier d'objectifs et de réalisations pratiques, il doit permettre à chacun de comprendre – au-delà des mots – ce que propose le Conseil régional en matière d'économie sociale et solidaire.

Le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PREDESS) : une formulation nécessaire

Dès 2005, l'ensemble des objectifs précités ont été organisés pour structurer cette politique régionale.

Parce qu'elles ont conduit à toutes les actions mises en place jusqu'à ce jour, ces lignes directrices nécessitaient légitimement une concrétisation. C'est là un des fondements du présent PREDESS.

Parallèlement, les remises en cause contemporaines de l'économie classique ont rendu nécessaire la formalisation de ce PREDESS afin d'une part que les interventions du Conseil régional en faveur de l'ESS soient clairement identifiées par les acteurs de l'ESS et le grand public, et d'autre part qu'il puisse constituer un lieu d'informations pour le citoyen qui voudrait entreprendre autrement.

Le PREDESS dans sa version officielle a donc été soumis au vote des élus régionaux lors de la session plénière du 23 mars 2009. Basé sur des projets, des actions et des dispositifs existants, il envisage leur approfondissement et initie de nouvelles mesures en faveur de l'ESS.

Le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PREDESS) s'organise autour des 4 grands objectifs suivants :

1. **Dynamiser et soutenir** l'entrepreneuriat en favorisant les démarches et les structures conformes aux valeurs de l'ESS.
2. **Faciliter la structuration** du secteur de l'ESS en Bourgogne.
3. **Aider à la pérennisation** et à l'ancrage territorial des structures de l'ESS.
4. **Faire connaître** l'ESS en Bourgogne.

Dans le cadre de son rôle de chef de file économique et d'animateur de réseau, le Conseil régional impulse la dynamique nécessaire à la mise en œuvre de ces différents buts. Les fiches qui vont suivre, regroupées par objectif, ont ainsi en commun de présenter des actions qui sont mises en œuvre en collaboration constante avec les partenaires du Conseil régional.

- Le PREDESS permet de soutenir l'entrepreneuriat en Bourgogne.

L'économie classique est trop souvent porteuse d'inégalités criantes et d'un chômage de masse, d'autant plus forts qu'une grave crise économique met aujourd'hui en danger l'emploi d'un grand nombre de bourguignons.

Ce contexte nécessite une politique volontariste : que le but des acteurs soit d'avoir les moyens de s'intégrer dans l'économie et dans l'emploi ou même de créer une structure de l'ESS, le Conseil régional de Bourgogne souhaite donner à chacun les moyens d'entreprendre. Dans ce cadre général, **l'ESS constitue un outil solide au service de l'insertion de tous**, elle donne à chacun la **possibilité de devenir acteur de son propre emploi**.

Mais parce que chaque situation est différente, toutes ne peuvent être traitées de la même façon. C'est pourquoi le Conseil régional met à la disposition des citoyens des outils spécifiques pour :

- donner à chacun les moyens de **créer son propre emploi ou activité** (**fiche 1.1**).
- donner au public le plus en difficulté la possibilité d'**intégrer l'emploi** (**fiche 1.2**).
- faciliter la **création, le développement et la reprise d'activité de l'économie sociale et solidaire** (**fiche 1.3**).

➢ Le PREDESS facilite la structuration du secteur de l'ESS en Bourgogne.

En vue de structurer le champ de l'ESS, le Conseil régional a décidé de faire participer ses acteurs à la construction de la politique régionale en faveur de l'ESS. Il a mis en œuvre pour cela les **Ateliers Régionaux pour le Développement de l'ESS en Bourgogne (ARDESS, fiche 2.1)**. Une initiative unique en France.
Avec ce même objectif, la Région s'efforce de faire émerger un véritable **réseau de partenaires** avec lesquels elle contractualise sur des objectifs précis **(fiche 2.2)**.

➢ Le PREDESS aide les entrepreneurs à pérenniser leur structure et à s'ancrer durablement sur le territoire.

Afin de renforcer l'assise de l'ESS dans les territoires bourguignons, **la Région soutient les relais locaux aux structures de l'ESS (fiche 3.1)** et favorise l'émergence et la concrétisation de **projets innovants (fiche 3.2).**
Et parce qu'une structure ne saurait exister durablement sans une réactualisation constante des savoirs de ses personnels, **la Région appuie largement la formation et la professionnalisation des salariés et bénévoles de l'ESS (fiche 3.3).**

➢ Le PREDESS s'attache à faire connaître l'ESS en Bourgogne.

Afin de répondre à cet objectif, le Conseil régional **facilite la connaissance, la mesure et l'évaluation de l'ESS en Bourgogne (fiche 4.1)**. De plus, il met en place des évènements comme **un concours bourguignon de l'ESS (fiche 4.2.)**, ou **des manifestations mettant en avant l'ESS (fiche 4.3.)**. Enfin, il soutient de manière importante les **initiatives et événements** qui permettent de sensibiliser le public bourguignon à l'économie sociale et solidaire **(fiche 4.4.).**

Fiches Objectifs

Bourgogne
Conseil régional

Axe 1 : Dynamiser et soutenir l’entrepreneuriat

Bourgogne
Conseil régional

Fiche 1.1. Donner à chacun la possibilité d'entreprendre

Qu'est ce que c'est ?

Parce que la création d'activité et d'emploi est une des principales sources du dynamisme de l'économie classique et de l'économie sociale et solidaire, permettre à chacun d'entreprendre autrement est l'un des principaux objectifs économiques du Conseil régional. Mais en ce domaine, les chiffres sont clairs : la création d'activité réussit d'autant mieux qu'elle est accompagnée. Ainsi, le taux moyen de survie des structures accompagnées est de 20 à 30 % plus élevé que pour celles qui ne le sont pas.
C'est pourquoi, en aidant les entreprises à se financer, et en soutenant aussi bien les structures d'accompagnement spécifiques que les structures originales permettant de créer grandeur nature son projet, le Conseil régional favorise la création d'activité.

Pour quoi faire ?

L'objectif du Conseil régional est donc intrinsèquement humain et économique. Par l'accompagnement de chaque porteur de projet, il s'agit de donner à chacun les moyens d'entreprendre autrement et de créer de la richesse sur le territoire. On peut décliner ces objectifs sous deux angles principaux :

1. **Créer des richesses** humaines et économiques sur le territoire bourguignon en stimulant la création d'activité

2. **Permettre à chacun d'être accompagné** dans ses projets de création

Pour qui ?

- Vous êtes un créateur d'activité et vous avez besoin d'un accompagnement et/ou d'une aide financière spécifique.
- Vous êtes une structure qui accompagne les porteurs de projet.

Comment ?

<u>Des structures d'accompagnement adaptées.</u>

Présentes dans tous les départements bourguignons, **les boutiques de gestion** accueillent et accompagnent les porteurs de projet dans leur démarche de création d'activité, y compris lorsqu'il s'agit d'initiatives économiques génératrices d'emplois et d'activités dans les territoires ruraux.

Les pôles d'économie solidaire de l'agglomération dijonnaise et de Chalon-sur-Saône animent un espace d'accueil, d'accompagnement et de suivi à la création d'activité.

Des partenaires qui aident les entrepreneurs à tester leur projet sans risque

Les couveuses d'entreprise (**Potentiel 71** en Saône et Loire) permettent à des porteurs de projet de tester dans des conditions réelles l'entreprise qu'ils veulent créer. Pendant 6 à 12 mois, à travers la signature d'un contrat spécifique CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise), elles assurent aux nouveaux entrepreneurs un hébergement juridique, administratif et comptable, ainsi que des formations spécifiques.

Les coopératives d'activité et d'emploi (**L'Envol** en Côte d' Or) permettent à des créateurs de tester « grandeur nature » leur projet d'activité et de vérifier leur capacité à les faire vivre. Pour se faire, après une période d'accompagnement la plus courte possible, la coopérative les embauche en contrat à durée indéterminée et à temps partiel, qui croît en fonction du revenu disponible que dégage l'activité. Ils deviennent alors entrepreneurs-salariés, c'est-à-dire entrepreneurs de leur propre projet et salariés de la coopérative.

Des financements adaptés

Parce que les quartiers représentent un vivier d'idées de création trop souvent sous exploité, le Conseil régional a mis en place le **PACQ** (Programme d'Aide à la Création dans les Quartiers). Il en a confié la gestion à **l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) et ses partenaires.**
Il a semblé opportun de proposer aux porteurs de projets disposant d'apports en fonds propres limités ou issus d'une situation personnelle précaire une subvention particulière les incitant à passer le cap de la création.
C'est pourquoi une prime de **3 000 €** peut être accordée aux entrepreneurs habitant les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en même temps qu'une démarche d'accompagnement permettant la pérennisation de leur projet d'entreprise.

Le Conseil régional soutient l'action de l'**Association pour le Droit à l'Initiative Economique** (octroi de prêts solidaires jusqu'à 10 000 €) et des 4 **Associations de Prêt d'Honneur** (octroi de prêts d'honneur sans garantie jusqu'à 23 000 €) implantées dans chacun des départements bourguignons. Pour assoir la pérennité de l'entreprise alors créée, la Région propose également **un suivi post-création** (3 ans après la création, le taux de survie est alors de 71 % pour l'ADIE et 91 % pour l'APH alors qu'il n'est que de 63 % pour l'ensemble des autres entreprises !).

Ces aides viennent en complément d'autres dispositifs mis en œuvre par des partenaires de la Région, mais qui s'intègrent dans le cadre de la politique régionale économique « **J'Entreprends en Bourgogne** » (https://eco.e-bourgogne.fr) : le prêt à la création d'entreprise (2 000 à 7 000 euros), le dispositif NACRE (1 000 à 10 000 euros), le dispositif ACCRE (exonération de charges sociales), les aides des ASSEDIC (versement de la moitié des allocations qui restent à percevoir à la date de début d'activité et maintien d'une partie des allocations pendant la phase de démarrage), les garanties FGIF (jusqu'à 70 % du prêt pour les femmes créatrices) et OSEO SOFARIS Bourgogne, la subvention AGEFIPH pour les handicapés (jusqu'à 10 675 euros), ou encore le soutien citoyen des CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Economie Solidaire).

Notons enfin que ces initiatives ont également leur importance dans une démarche d'égalité des chances : les porteurs de projets sont en grande majorité des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires de minimas sociaux.

Fiche 1.2 Aider les publics les plus en difficulté à intégrer l'emploi

Qu'est ce que c'est ?

Nous ne sommes pas tous égaux face à l'emploi. Selon notre niveau d'étude, notre situation sociale et géographique, notre origine, nous n'avons pas tous les mêmes chances d'intégrer le marché du travail.

Ce constat général doit être approfondi. On sait ainsi qu'il existe des concentrations d'inégalité pour :

- certains publics, par exemple les chômeurs de longue durée.
- certains territoires, notamment les zones urbaines sensibles qui sont caractérisées par une concentration importante de personnes en difficulté sociale.

A difficultés ciblées, réponses ciblées : le Conseil régional propose des politiques adaptées spécifiquement à ces publics et à ces territoires, dans une perspective d'équité. C'est pourquoi l'économie sociale et solidaire, parce qu'elle place l'homme au centre de ses pratiques, est le lieu d'un possible dénouement.

Pour quoi faire ?

Dans ce cadre, le Conseil régional poursuit trois objectifs principaux :

- Permettre à tous d'avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi
- Réduire les inégalités
- Dynamiser l'emploi bourguignon

Pour qui ?

- Vous connaissez des difficultés particulières pour intégrer l'emploi
- Vous habitez dans une des Zones Urbaines Sensibles de Bourgogne
- Vous êtes une structure de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

Comment ?

Pour parvenir à réaliser cet objectif, le Conseil régional soutient activement les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), et a initié un vaste Programme d'Aide à la Création dans les Quartiers (PACQ) en partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Un partenariat avec les structures de l'IAE

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) **s'adresse à des personnes sans emploi durablement exclues du marché du travail** qui rencontrent des difficultés sociales et/ou professionnelles. Elle est le fait d'entreprises et d'associations qui s'engagent à les salarier et les aider dans leur processus d'intégration économique. Toutes celles et ceux qui bénéficient de ces structures sont alors intégrées dans une **dynamique d'emploi**.

Ce secteur ne cesse de faire la preuve de son efficacité dans la **lutte contre l'exclusion** et les sondages d'opinions montrent que les français souhaitent que les pouvoirs publics s'impliquent davantage dans le soutien à ces structures d'aide aux publics en difficulté.

C'est pourquoi la Région s'engage en proposant plusieurs types d'aides (financières et techniques) aux structures de l'insertion par l'activité économique. Elle leur propose notamment une **aide à la création et aux audits stratégiques**, et des **aides et conseil au développement** (subventions d'investissement et avances remboursables).

L'aide à la création d'entreprise dans les zones urbaines sensibles

Pour accompagner les porteurs de projet résidant dans les 22 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de Bourgogne – visant ainsi environ 100 000 habitants – le Conseil régional a mis en place le Programme d'Aide à la Création dans les Quartiers (PACQ).

Ce programme se décline sous la forme d'un pack complet du futur créateur en 5 étapes :

- Une information puis une sensibilisation auprès des acteurs et partenaires en amont qui détectent les futurs créateurs,
- Une sensibilisation des futurs porteurs de projets à la création d'entreprise,
- Un accompagnement personnalisé pour le montage du projet de création d'activités,
- Une aide au financement de la création : prime de 3 000 € par porteur de projets,
- Un suivi obligatoire de proximité postérieurement à la création.

Fiche 1.3. Créer ou reprendre des entreprises et activités de l'économie sociale et solidaire

Qu'est ce que c'est ?

Le Conseil régional souhaite démontrer que l'économie sociale et solidaire ne constitue pas un sous secteur de l'économie classique mais bien plutôt une alternative solide au capitalisme financier. C'est pourquoi, tout en gardant une approche pragmatique, la Région propose des soutiens spécifiques aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, et favorise la reprise d'activité sous forme collective.

Pour quoi faire ?

Il s'agit alors pour le Conseil régional :

- d'aider les structures de l'économie sociale et solidaire à être solides et pérennes.
- de promouvoir le développement des structures de l'ESS sur le territoire bourguignon.
- de faciliter l'entrepreneuriat et la reprise d'activité sous les statuts de l'économie sociale et solidaire.

Pour qui ?

- Vous souhaitez entreprendre dans l'économie sociale et solidaire.
- Vous agissez déjà au sein de projets qui apportent une véritable plus value sociale (par leurs buts et/ou leurs statuts).
- Vous souhaitez créer ou reprendre une SCOP ou une SCIC.
- Vous accompagnez les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.

Comment ?

<u>Des partenaires qui aident les entrepreneurs à tester leur projet sans risque</u>

Les organismes comme la CAE L'Envol et Potentiel 71 portent une attention particulière aux projets de l'économie sociale et solidaire (cf. fiche 1.1).

<u>Des partenaires qui accompagnent les créateurs d'activité de l'ESS dans le développement de leur projet</u>

Les pôles d'économie solidaire de l'agglomération dijonnaise et de Chalon-sur-Saône animent un espace d'accueil, d'accompagnement et de suivi à la création d'activité. Leur démarche citoyenne les conduit naturellement à **privilégier les projets d'économie sociale et solidaire**.

Présentes dans tous les départements bourguignons, **les boutiques de gestion** sont présentes lorsqu'il s'agit d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire.

Des partenaires qui appuient le financement de la création des structures de l'ESS

En plus de l'ensemble des aides précédemment évoquées et qui toutes peuvent s'appliquer aux projets de l'économie sociale et solidaire, le Conseil régional met en place des aides spécifiques pour les projets d'ESS.

Ainsi, le Conseil régional finance les structures porteuses de plus value sociale pour les aider à se créer et se développer et se structurer.

De même, la Région soutient l'association **Bourgogne Active** et spécifiquement 3 fonds de garantie proposés par l'association :

- Le contrat d'apport associatif (prêt sans intérêt de 5 000 à 30 000 euros)
- Le contrat d'amorçage associatif (prêt renouvelable sans intérêt de 5 000 à 10 000 euros)
- La garantie « France Active Garantie » (garantie jusqu'à 65 % d'un montant de 30 500 euros)

De nouveaux outils tels que le fonds de garantie TPE et le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS) sont en cours de construction

Des partenaires qui s'impliquent dans la mise en place de structures coopératives

Souvent, lors de procédures de redressement judiciaire, une des solutions qui se révèle pérenne et surtout peu coûteuse en emplois est la reprise de l'activité par les salariés sous une forme collective. De la même manière, la création d'entreprises coopératives peut être une alternative solide, mais elle est encore trop souvent méconnue.

La Région a la volonté d'aider spécifiquement ces porteurs de projet de l'économie sociale. C'est pourquoi elle a passé une convention avec l'Union Régionale des SCOP, qui propose un accompagnement gratuit et un conseil gratuit pour celles et ceux qui veulent démarrer ou reprendre une activité sous forme collective.

Axe 2 : Faciliter la structuration du secteur

Bourgogne
Conseil régional

Fiche 2.1. Les Ateliers Régionaux pour le Développement de l'ESS (ARDESS)

Qu'est ce que c'est ?

Parce que la démocratie est au cœur de la démarche sociale et solidaire, le Conseil régional propose aux acteurs de l'ESS de participer aux décisions politiques de leur secteur dans le cadre d'ateliers communs de réflexion.

Organisés dans une optique participative, ces ateliers régionaux aident en retour les élus à fixer la politique du Conseil régional en matière d'économie sociale et solidaire. Ils participent donc activement à la vivacité démocratique de la Région.

Pour quoi faire ?

A travers cette démarche participative, le Conseil régional souhaite :

- favoriser le travail en réseau des acteurs et renforcer ainsi les initiatives sociales et solidaires sur l'ensemble de la région Bourgogne.
- mobiliser l'ensemble des acteurs autour de thèmes spécifiques.
- bénéficier du savoir-faire de tous ses partenaires et leur permettre de co-construire sa politique.

Pour qui ?

- Vous êtes acteur de l'ESS à titre individuel ou dans le cadre de votre structure.
- Vous souhaitez vous impliquer dans la politique régionale.

Comment ?

Les ARDESS, issus d'un partenariat avec plus de 100 acteurs locaux d'horizons différents (associations, mutuelles, coopératives, banques, …), se tiennent dans les locaux de la Région plusieurs fois par mois et permettent une mobilisation autour de thèmes spécifiques tels que :

- La consommation citoyenne,
- Les finances solidaires,
- La formation en ESS,
- L'organisation d'évènements autour de l'ESS en Bourgogne.

Lors du comité de pilotage annuel, tous ces thèmes sont définis avec l'ensemble des partenaires.

De plus, un espace sécurisé sur le site internet de la Région (www.cr-bourgogne.fr) – rubrique ESS – a été mis en place en 2007 afin que les divers comptes-rendus, plannings et documents de travail soient en ligne et faciles d'accès pour les participants inscrits aux ateliers. Chacun d'entre eux bénéficient d'un identifiant et d'un code d'accès personnalisé pour entrer dans cet espace collaboratif.

Fiches 2.2. Le maillage d'un grand réseau de partenaire

Qu'est ce que c'est ?

Les actions communes ne peuvent exister que si les acteurs se connaissent et travaillent de concert. Ainsi, le milieu de l'économie sociale et solidaire est d'autant plus fort que chacun de ses acteurs est en mesure de partager ses expériences et ses connaissances avec les autres membres du réseau. Le Conseil régional en a conscience, et c'est pourquoi il souhaite favoriser la mise en réseau des acteurs, notamment en engageant des partenariats avec chacun des grands réseaux déjà constitués.

Pour quoi faire ?

Pour cette action, la Région a deux grands objectifs :

- Soutenir spécifiquement chacun des grands réseaux déjà constitués.
- Favoriser l'émergence et la constitution de nouveaux réseaux.

Pour qui ?

- Vous êtes une tête de réseau de l'économie sociale et solidaire souhaitant s'engager dans une démarche de partenariat.

Comment ?

<u>Des conventions pluriannuelles avec des objectifs spécifiques</u>

La Région et les têtes de réseau partenaires signent **une convention pluriannuelle** qui fixe des objectifs partagés à atteindre pour les 3 ans à venir. Le contenu de ces conventions est revu chaque année en fonction des besoins du secteur et les objectifs et les moyens sont ainsi réajustés et **actualisés**.

Ainsi, dans le cadre des différentes missions de l'économie sociale et solidaire, la Région a signé des conventions avec la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), l'UREI (l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion), l'URSCOP (l'Union Régionale des Coopératives), Bourgogne Active, et le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire).

Axe 3 : Aider à la pérennisation et à l’ancrage territorial

Bourgogne
Conseil régional

Fiche 3.1. Un soutien aux relais locaux des structures de l'ESS

Qu'est ce que c'est ?

Tant sur le plan humain que sur le plan économique, l'économie sociale et solidaire est un vecteur à part entière du développement des territoires.
Pour soutenir celles et ceux qui agissent en sa faveur, le Conseil régional encourage la mise en place et la consolidation de relais locaux à ces structures. Il permet ainsi d'apporter une réponse concrète aux différentes difficultés qu'elles rencontrent, qu'elles soient de gestion, de trésorerie, de manque de personnel (...).

Les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ainsi que les groupements d'employeurs constituent ici les relais indispensables au développement de ces structures dans le territoire.

Pour quoi faire ?

A travers le soutien apporté aux structures qui agissent pour aider les structures de l'économie et de l'ESS, la Région souhaite permettre **la pérennisation des structures de l'économie sociale et solidaire sur le territoire bourguignon**.

Pour qui ?

- Vous êtes un relais local d'accompagnement.
- Vous êtes une association, une mutuelle, ou un groupement d'employeurs.

Comment ?

<u>Accompagnement des structures d'utilité sociale par des partenaires</u>

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a été mis en place à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des Dépôts en 2001, et est soutenu par le Conseil régional.

Ainsi, les structures d'utilité sociale (qu'elles soient de type association, coopérative, structures de l'IAE…) qui ont identifié des difficultés de nature à mettre en péril leur survie ou celle de leurs emplois peuvent faire appel au **Dispositif Local d'Accompagnement**.

Elles sont alors aidées par les relais locaux du Dispositif Local d'Accompagnement, qui missionnent et financent avec eux des intervenants externes spécialisés dans le règlement de leurs problèmes.

Fruit d'une volonté régional forte, les DLA sont aujourd'hui présents sur toute la Bourgogne, portés par des partenaires du Conseil régional :

- **le Pôle d'économie solidaire** de Côte d'or
- **La Fédération des Centres Sociaux** de la Nièvre
- **La Boutique de Gestion** de Saône-et-Loire
- **La Fédération des Foyers Ruraux** de l'Yonne

Des aides aux groupements d'employeurs

Aidés à leur démarrage par le Conseil régional, **les groupements d'employeurs** sont des associations d'entreprises à but non lucratif, et qui permettent de recruter un ou plusieurs salariés afin de les mettre à la disposition de leurs membres.

Les salariés ainsi recrutés peuvent ainsi effectuer leur travail en fonction des besoins dans les entreprises adhérentes, tout en évitant les formes de contrat précaire (travail temporaire ou CDI).

Les groupements d'employeurs permettent ainsi de **pérenniser l'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises concernées.**

Des aides spécifiques aux associations et structures de l'économie sociale et solidaire

Aidées à leur création, les associations et structures de l'économie sociale et solidaire ont aussi des besoins spécifiques de fonctionnement et d'investissement.

Parce que leur démarche est nécessaire et responsable, et qu'ils sont les moteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire, le Conseil régional leur fournit chaque année des aides spécifiques au fonctionnement.

Fiche 3.2. Un soutien à l'expérimentation et aux projets innovants dans les territoires

Qu'est ce que c'est ?

Innover dans l'ESS, c'est emmener l'économie vers un futur éthique et durable. Expérimenter dans l'ESS, c'est permettre à terme aux politiques publiques de proposer des projets de développement et de cohésion sociale d'envergure.
Forte de ces intuitions, et afin d'aider et d'accompagner les initiatives innovantes et les projets expérimentaux liés à l'Economie Sociale et Solidaire, la Région est susceptible d'attribuer directement et ponctuellement à une structure plusieurs types d'aide.

Pour quoi faire ?

Pour le Conseil régional, il s'agit donc de soutenir l'évolution de l'économie sociale et solidaire en favorisant :
- L'émergence de projets innovants et/ou expérimentaux
- L'essaimage de ces projets

Pour qui ?

- Vous êtes une structure à vocation sociale et solidaire, et vous avez des projets novateurs.

Comment ?

Parce que les structures de l'économie solidaire sont avant tout des structures citoyennes, le Conseil régional appuie leurs actions et les considère comme des partenaires privilégiés du changement social.

La Région leur propose plusieurs types d'aides :
- une aide au fonctionnement
- une aide à l'investissement (en matière de mobilier, aménagement de locaux, etc.)
- un financement d'étude sur la faisabilité des projets

Chacune de ces aides peuvent être octroyées au démarrage d'une activité ou lors du développement d'une structure.

En contrepartie, les organismes ainsi aidés fournissent un bilan d'exécution et acceptent les évaluations menées par le Conseil régional, assurant ainsi le suivi et l'efficacité de l'utilisation de l'argent public.

Fiche 3.3. Un soutien à la formation et la professionnalisation des salariés et des bénévoles

Qu'est ce que c'est ?

Le secteur de l'économie sociale et solidaire se distingue des autres secteurs de l'économie par son caractère éthique et son fonctionnement intrinsèque. C'est pourquoi, pour se développer et perdurer il a besoin de salariés et de bénévoles professionnalisés et formés à ses spécificités.

Le Conseil régional en a pleinement conscience et a choisi de financer des modules de formation adaptés.

Pour quoi faire ?

A travers ses financements, le Conseil régional permet :

- la professionnalisation des acteurs de l'ESS
- la sensibilisation des salariés et des bénévoles du secteur

Pour qui ?

- Vous êtes acteur de l'économie sociale et solidaire :
    - membre d'une association,
    - porteur de projet,
    - professionnel du secteur.

Comment ?

Afin de proposer des formations adaptées aux besoins de chacun des acteurs de l'économie sociale et solidaire, le Conseil régional appuie l'émergence de formations regroupées en 4 axes différents :

1. La sensibilisation du public.
2. La formation continue des acteurs de l'ESS.
3. La formation diplômante.
4. La formation des acteurs et prescripteurs de l'insertion et de la formation continue.

Pour se faire, il travaille en partenariat avec des acteurs et institutions comme la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire**, l'université de Bourgogne, le CNAM, le C2R (Centre Régional de Ressources pour le travail, l'emploi et la formation).

Le Conseil régional apporte par ailleurs un soutien à l'accompagnement et à la formation des acteurs-bénévoles du secteur organisé de la jeunesse populaire (cf. convention CRAJEP).

Axe 4 : Faire connaître l’ESS en Bourgogne

Bourgogne
Conseil régional

Fiche 4.1. Des outils de connaissance, de mesure et d'évaluation de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne

Qu'est ce que c'est ?

L'économie sociale et solidaire reste un concept abstrait et un secteur mal identifié, peu connu du grand public et même parfois des acteurs appartenant à ce champ. Une meilleure connaissance du secteur constitue pourtant une condition nécessaire à un développement généralisé de l'économie sociale et solidaire.

C'est pourquoi le Conseil régional soutient les initiatives et études qui permettent une meilleure connaissance du paysage social et solidaire bourguignon.

Par ailleurs, le Conseil régional, soucieux de la reconnaissance de l'efficacité des structures de l'ESS et de celle des politiques publiques de soutien à l'ESS à souhaité lancer une réflexion sur l'évaluation dans l'ESS.

Pour quoi faire ?

Pour permettre une connaissance approfondie du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, le Conseil régional souhaite ainsi :
- améliorer la connaissance de ce secteur, mesurer son poids dans la vie économique bourguignonne.
- mettre en place un outil d'aide à la décision et de prospective.
- évaluer l'utilité sociale de l'ESS et les politiques de soutien à l'ESS.

Pour qui ?

- Vous êtes une structure sociale et solidaire et vous avez un projet d'étude et/ou d'évaluation sur le territoire.

Comment ?

<u>Un soutien aux partenaires qui s'engagent pour la connaissance du secteur</u>

Pour permettre l'émergence d'une connaissance précise de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne, la Région soutient les activités des acteurs de l'ESS. Il s'agit ici de recueillir et d'analyser des données fiables dans le temps, et de produire des études quantitatives et qualitatives sur des thèmes déterminés.

<u>L'émergence d'une réflexion sur l'évaluation de l'économie sociale et solidaire</u>

Dans le cadre des Ateliers Régionaux pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ARDESS), il s'agit de réfléchir d'une façon transversale aux problématiques de l'évaluation de l'utilité sociale des projets d'ESS, pour permettre l'émergence d'outils d'évaluation novateurs et adaptés au secteur.

Fiche 4.2. Le concours bourguignon de l'économie sociale et solidaire

Qu'est ce que c'est ?

Parce que les initiatives innovantes de l'ESS doivent être valorisées et afin de faire mieux connaître cette façon d'entreprendre autrement, le Conseil régional de Bourgogne organise chaque année un concours régional de l'ESS.

Pour quoi faire ?

A travers ce concours, le Conseil régional poursuit deux objectifs principaux :

- faire émerger et récompenser les initiatives exemplaires soulignant les valeurs de l'ESS
- sensibiliser le grand public à l'ESS en lui faisant découvrir des projets du secteur

Pour qui ?

- Vous êtes une association, une coopérative, ou une mutuelle porteuse d'un projet ou d'une initiative liée au développement de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne.

Comment ?

Tout représentant d'une structure de l'économie sociale et solidaire peut déposer un dossier au titre de sa participation comportant diverses pièces, notamment la fiche signalétique de la structure et les dossiers de présentation du projet.

Le concours permet de distinguer des réalisations déjà mises en place ou en cours et des projets « en émergence », qui répondent aux critères suivants :

- représenter les valeurs de l'économie sociale et solidaire
- chercher à atteindre un objectif clairement identifié
- avoir des finances équilibrées

Fiche 4.3. L'organisation d'un évènement phare de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne

Qu'est ce que c'est ?

Faire découvrir l'ESS au grand public partout en Bourgogne nécessite l'organisation d'un évènement phare, entièrement consacré à cette économie différente et cette manière d'entreprendre autrement. C'est pourquoi le Conseil régional a pris l'initiative de l'organisation d'une telle manifestation.

Jusqu'ici nommée « Semaine de l'économie sociale et solidaire » elle a été construite en relation étroite avec les partenaires. Elle consiste à mettre à l'honneur l'économie sociale et solidaire sur une période donnée et par un ensemble de rencontres et évènements emblématiques.

Pour quoi faire ?

A travers l'organisation d'une telle manifestation, le Conseil régional poursuit deux objectifs principaux :
- Sensibiliser le grand public à l'économie sociale et solidaire
- Mobiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les inciter à mutualiser leurs moyens

Pour qui ?

- Vous êtes un acteur de l'ESS souhaitant participer à cet évènement fédérateur.

Comment ?

Pour construire cette manifestation, le Conseil régional met en place des partenariats étroits avec les différents acteurs de l'ESS. Il réalise ainsi toute la coordination et la communication autour de l'évènement, prend à sa charge certains des frais d'animation, et incite ses partenaires à réaliser des animations, des portes ouvertes, des conférences débats, des rencontres régionales, des colloques, des expositions, des petits déjeuners équitables.
L'organisation de cet évènement est dévolue à l'atelier « évènements et communication autour de l'ESS » des Ateliers Régionaux pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ARDESS).

Fiche 4.4. Un soutien aux publications et évènements liés à l'économie sociale et solidaire

Qu'est ce que c'est ?

Faire de la Bourgogne une terre représentative de l'économie sociale et solidaire nécessite la mise en place de nombreux évènements destinés au grand public.

C'est pourquoi, en plus des manifestations dont il est le maître d'œuvre, le Conseil régional soutient tout évènement ou publication d'envergure au moins régionale, pouvant mettre en avant au moins une spécificité de l'économie sociale et solidaire, qu'il soit porté par une association ou une collectivité.

Pourquoi ?

A travers ce soutien, le Conseil régional poursuit deux objectifs principaux :
- Promouvoir l'ESS auprès du grand public, notamment sur des thèmes spécifiques
- Fédérer les acteurs d'un même secteur et les inciter à mutualiser leurs moyens.

Pour qui ?

Si vous souhaitez proposer ou si vous proposez déjà des manifestations et/ou publications de l'ESS, vous pouvez solliciter le soutien du Conseil régional.

Comment ?

Le Conseil régional peut assurer un accompagnement financier ou logistique de l'opération. A titre d'exemple, il peut prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion d'affiches et de dépliants. Un soutien financier peut aussi être apporté pour des évènements d'envergure nationale (congrès, assise) organisés par des acteurs de l'ESS et qui se déroulent en Bourgogne.